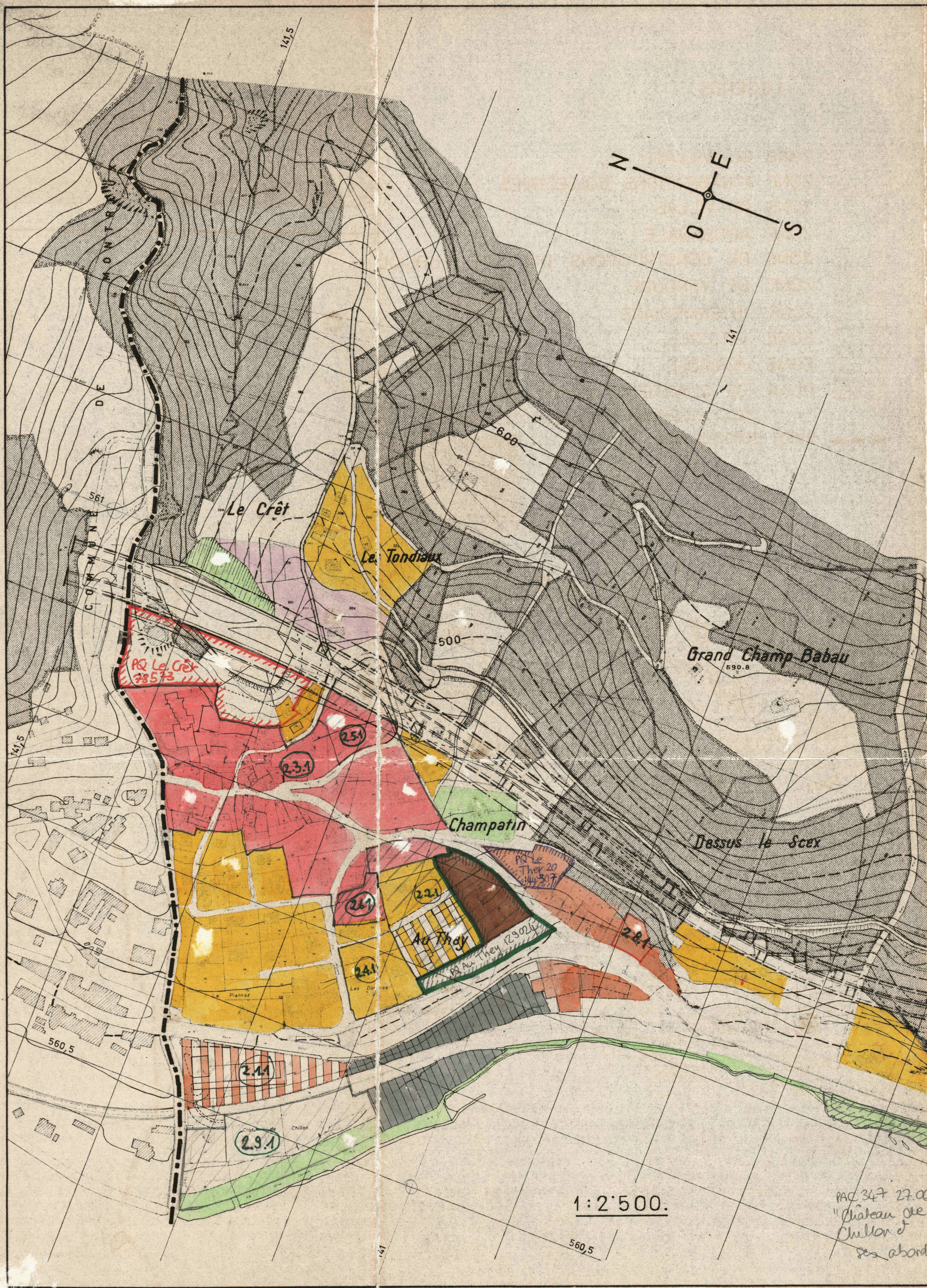




LEGENDE :

- ZONE DU VILLAGE *cf. PEP du 9.7.80*
- ZONE D'HABITATIONS COLLECTIVES
- ZONE DE VILLAS
- ZONE ARTISANALE
- ZONE DE CONSTRUCTIONS D'UTILITE PUBLIQUE
- ZONE DE VERDURE
- ZONE INTERMEDIAIRE
- ZONE VITICOLE
- ZONE AGRICOLE
- PLAN DE QUARTIER ADOPTE *(reste en vigueur le plan d'extension partiel du lotissement de Sonchaux du 11.10.1967.)*
- LIMITE TERRITORIALE *Dat. 35.04*

COMMUNE DE VEYTAUX

111
61891

PLAN DE ZONES 1979

ECHELLE : 1 / 2500

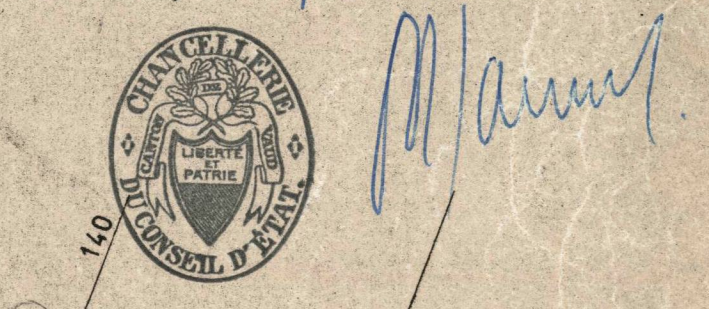
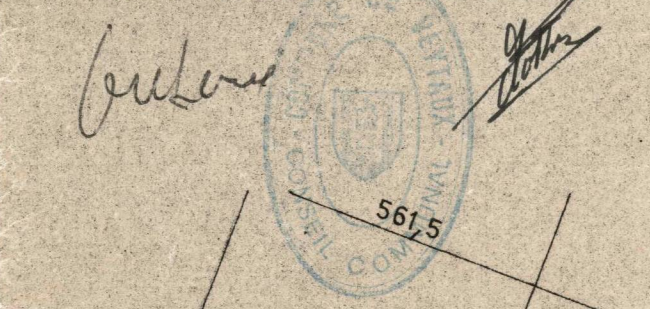
CE PLAN ABROGE LE PLAN DES ZONES APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT LE 21 JUIN 1957.

Approuvé par la Municipalité de Veytaux dans sa séance du 28 août 1978
le Syndic le Secrétaire

Soumis à l'enquête publique du 03.10.78 au 02.11.78
le Syndic le Secrétaire

Adopté par le Conseil Communal de Veytaux dans sa séance du 28.11.79
le Président le Secrétaire

Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud le -9 JUIL. 1980
l'atteste, le Chancelier:



PAC 347 27.0.16
"Château de Chillon"
ses abords

Pierre à Niton = 373.60
BE réglementaires = 372.30
BE réglementaires = 371.70
BE quadriennales = 371.50